

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2016**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016  
(accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention junicode  
Action de prévention routière**

**Une opération de prévention routière à destination des enfants de 9 à 11 ans existe depuis 2005 en partenariat avec la Police Nationale, l'association départementale de prévention routière, l'Education Nationale et la ville d'Ergué-Gabéric. La ville de Quimper met à disposition la piste sur le site de Creac'h Gwen et verse à l'association « La prévention Routière » une subvention de 150 €. Il convient de renouveler la convention pour trois années scolaires (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018).**

\*\*\*

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 17 juin 2005 a proposé la mise en œuvre d'une opération de prévention routière de type Junicode, à destination des enfants de 9 à 11 ans.

La première convention a été signée en 2005. La dernière convention étant arrivée à échéance il s'agit donc de la renouveler pour 3 ans en partenariat avec la Police Nationale, l'association départementale de prévention routière, l'Education Nationale et la ville d'Ergué-Gabéric. L'objectif de cette piste Junicode est de permettre aux enfants de mieux appréhender le monde de la route avec ses contraintes et ses dangers.

Cette activité concerne les élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées de Quimper et d'Ergué-Gabéric. Elle comprend une partie théorique en classe avec l'intervention d'un agent de la Police Nationale mis à disposition et une partie pratique qui a lieu sur le site de Creac'h Gwen. La ville de Quimper met à disposition cette piste et verse à l'association « La prévention Routière » une subvention de 150 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer cette nouvelle convention.